

# SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2020

L'An deux mil vingt, le dix-neuf octobre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Beaumont-la-Ronce, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Christophe TARTARET, Adjoint au Maire.

Date de convocation : 12 octobre 2020  
Date d'affichage : 12 octobre 2020

Nombre de conseillers	en exercice	23
	Présents	18
	Votants	23

**Étaient présents :** Mesdames AGEN, BAZOGE, BENNEVAULT, BERTIN, BEURROIS, COUPÉ, CUVIER, FRAPIER, POILANE et SAUSSEREAU.  
Messieurs BEZAULT, BOURSE, DESJONQUERES, FORTIN, GALDÉANO, LE TERRIEN, MARTINEAU et TARTARET formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :** Madame CÔME,  
Messieurs BÉGUIER, LASNE, ROBERT et TURMINEL.

**Procurations :** Monsieur Jean-Paul ROBERT donne procuration à M.Gérard MARTINEAU  
Monsieur Yannick LASNE donne procuration à Mme Ludivine POILANE  
Monsieur Stéphane BÉGUIER donne procuration à Mme Rozenn AGEN  
Monsieur Arnaud TURMINEL donne procuration à M. Christophe TARTARET  
Madame Catherine CÔME donne procuration à M. Nicolas GALDEANO

**Secrétaire de séance :** Madame Murielle BENNEVAULT est élue secrétaire de séance.

## A - DÉLIBÉRATIONS

Après avoir constaté qu'une grande majorité des conseillers municipaux sont présents, et donc que le quorum est atteint, M. Christophe TARTARET, Adjoint au Maire, ouvre la séance de Conseil municipal.

### - **Acceptation du huis clos**

Monsieur TARTARET rappelle qu'en vertu de l'article 19 de la loi 2020-290 du 23 mars 2020, relatif à la crise sanitaire liée à la Covid-19, il demande que l'assemblée se prononce sur la formation du huis clos (art 2121-18 du CGCT), pour l'ensemble des points prochainement abordés à cette réunion.

- Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité, cette proposition.
- Minute de silence en hommage à M. Samuel PATY
- Approbation à l'unanimité, sur le choix du jour pour la mise en berne des drapeaux des deux mairies. Il a été choisi le mercredi 21 octobre 2020, jour de l'hommage national.
- L'approbation du dernier compte rendu du 07 septembre 2020 est, à l'unanimité, ajournée et reportée à la prochaine séance. En effet, la présence de Mme CÔME est souhaitée pour précision sur le point suivant :
- Approbation à l'unanimité, du règlement intérieur du conseil municipal (une obligation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour toute commune de 1000 à 3499 habitants).

## **D 2020-10-52 – RGPD (Règlement général sur la protection des données)**

Monsieur TARTARET rappelle que le **règlement général sur la protection des données (RGPD)** est entré en vigueur dans tous les états membres de l'Union Européenne le **25 mai 2018**.

En France, la **commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)** est l'autorité chargée de contrôler le respect des règles en matière de protection des données. En cas de manquements, elle peut infliger de lourdes sanctions.

### **A – Adhésion au GIP RECIA » (Groupement d'Intérêt Public Région Centre InterActive)**

Pour les organismes publics, le RGPD a rendu obligatoire la **désignation d'un délégué à la protection des données (Data Protection Officer - DPO)** dont les missions sont :

- de veiller au respect de la réglementation par l'organisme,
- d'informer et conseiller les personnes chargées de réaliser des traitements sur le cadre applicable et les risques,
- d'être un point de contact pour les personnes concernées par les traitements ou pour l'autorité de contrôle.

Aussi, la CCGCPR (Communauté de Communes Gatine Choisilles Pays de Racan) propose une mutualisation quant à l'adhésion au « **GIP RECIA » (Groupement d'Intérêt Public Région Centre InterActive)** pour toutes ses communes membres et ainsi une prise en charge de la prestation correspondante. Si toutes les communes prennent la partie de gestion RGPD, le GIP Récia applique une réduction de 10%.

Le coût de base à la charge de la commune s'élève à 200€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- DONNE son accord, en tant que commune membre de la Communauté de Communes de Gatine Choisilles Pays de Racan, à l'adhésion de cette dernière au Groupement d'Intérêt Public de la Région Centre Inter Active, domicilié Parc d'activités des Aulnaies, 151 rue de la Juine - 45160 OLIVET, Loiret, (et à la signature de la convention constitutive entre la CC et le GIP RECIA). Et ainsi pouvoir à Monsieur le Président pour effectuer toute démarche aux fins de représenter les communes sur le sujet.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### **B – Rédaction du RGPD (Règlement général sur la protection des données)**

Afin de bénéficier des 7 outils d'e-administration, il est également proposé de prendre l'option 1 : contribution statutaire complémentaire.

En effet, le « **GIP RECIA »** propose des outils pour le déploiement de l'E-Administration, en offrant aux collectivités membres des services couvrant l'ensemble du processus de dématérialisation, suivants :

- la réalisation d'un diagnostic de conformité ;
- l'élaboration d'un plan d'actions de mise en conformité ;
- un suivi et une assistance continue dans la mise en œuvre des recommandations et dans la réalisation des démarches nécessaires ;
- une expertise technique et juridique à la demande ;
- la supervision ou la prise en charge du registre des activités de traitement ;
- la gestion de la relation avec les personnes concernées par les traitements et avec la CNIL ;
- la sensibilisation des agents et des élus afin de diffuser les bonnes pratiques.

Le montant de cette contribution complémentaire est de 640€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- DONNE son accord, en tant que commune membre de la Communauté de Communes de Gatine Choisilles Pays de Racan, à l'adhésion de l'option 1 : « contribution statutaire complémentaire au Groupement d'Intérêt Public de la Région Centre Inter Active, domicilié Parc d'activités des Aulnaies, 151 rue de la Juine - 45160 OLIVET, Loiret,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## **D 2020-10-53 – FINANCES : ACHAT DE TABLETTES**

Monsieur TARTARET précise aux membres du conseil municipal que conformément à la mise en place du RGPD, il sera nécessaire de munir chaque élu d'une tablette afin de faciliter l'accès aux e-documents.

En effet, cette conformité exige une sécurisation optimale dans le transfert des informations par voie dématérialisée, notamment pour l'envoi des convocations électroniques et des documents de séances.

C'est pourquoi, lors de la séance communautaire du 23 dernier, Monsieur Antoine TRYSTRAM, Président de la CCGCPR a évoqué la possibilité d'acheter des tablettes.

L'achat d'une tablette revient au prix de 303.60€ TTC l'unité, soit pour votre commune 6 072€ TTC pour 20 tablettes. Cet achat sera inscrit dans les charges transférées lors de la prochaine CLECT.

Il est précisé que pour l'utilisation de ces tablettes, des formations aux élus seront mises en place au siège de la communauté de communes mais également dans chaque mairie.

Après en avoir délibéré, à la demande générale des membres du conseil municipal, il est convenu du report de cette délibération afin de disposer de la part de La CCGCPR des précisions sur le caractère obligatoire en besoin de tablettes pour tous les élus.

## **D 2020-10-54– L'EXTENSION DE L'ECOLE : AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Dans le cadre de l'extension des bâtiments scolaires, Monsieur TARTARET rappelle aux membres du conseil municipal qu'un contrat de maîtrise d'œuvre a été passé avec M. Frédéric TEMPS -Architecte - pour un montant de 39 955 € H.T. soit un taux de rémunération de 7.99 % pour une estimation de travaux de 500 000 €.

Or, suite aux différentes réunions, ainsi qu'au dépôt du Permis de construire, le montant des travaux a été actualisé pour 610 490.87 € H.T. De ce fait, le nouveau montant de Maitrise d'œuvre s'élèvera à 48 778.22 €, représentant un supplément de 8 823.22 € H.T

Il est également nécessaire de rajouter une somme de 5 200 € H.T. pour la mission complémentaire obligatoire DIAGNOSTIC, ainsi que celle de 5 000 € H.T. pour la mission complémentaire obligatoire OPC (Ordonnancement/Pilotage et Coordination).

Un avenant sera donc nécessaire pour ces honoraires supplémentaires, ainsi que les deux missions évoquées portant le montant H.T. à 19 023.22 € H.T. soit 22 827.64 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal souhaitent que ce point soit revu lors de la prochaine séance après vérification de la faisabilité de ces missions par l'architecte du projet.

## **D 2020-10-55 – COMMERCE : VALIDATION DU CAHIER DES CHARGES**

Monsieur TARTARET invite les membres du conseil municipal à valider le cahier des charges pour la création, la gestion, l'exploitation et le développement d'un commerce multi-services sur la commune.

Un appel à projets sera lancé et diffusé le plus largement possible afin de recueillir les candidatures des futurs exploitants.es.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- VALIDE le cahier des charges pour le développement d'un commerce multi-services.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## **D 2020-10-56 – DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR 2021 : PROJET DE VOIRIE ET EXTENSION ECOLE**

Monsieur TARTARET indique qu'il est nécessaire d'ores et déjà de procéder aux demandes de subventions pour les opérations d'investissement prévues pour 2021, et en tout état de cause, avant début janvier.

Les projets pour 2021 sont les suivants :

- Projet de voirie (pour la rue Jacques Chouinard à Beaumont-la-Ronce avec accès PMR)
- Extension de l'école

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ADOPTE le principe des projets de voirie et d'extension de l'école,
- SOLLICITE toutes subventions possibles, pour ces projets, qui seront inscrits au Budget Primitif 2021, et notamment,
  - l'aide de l'État au titre de la DETR 2021,
  - le TDIL, réserve parlementaire
  - le FDSR socle, auprès du Conseil Départemental d'Indre et Loire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## **D 2020-10-57- PRESENTATION DE LA MISE EN PLACE DU CONSEIL DES JEUNES ET DES CEREMONIES**

Monsieur TARTARET donne la parole à Monsieur Vincent DESJONQUERES pour la présentation de ce dossier.

- Mise en place d'un conseil municipal des jeunes
- Organisation des commémorations des 8 mai et 11 novembre
- 

M. DESJONQUERES remercie les élus(es) de l'intérêt suscité par ces commissions et en donne la composition : Conseil Municipal des Jeunes : Mmes AGEN, BENNEVAULT, BEURROIS, FRAPIER, POILANE, Mrs DESJONQUERES et GALDEANO

Commémorations et Cérémonies : Mmes AGEN, COUPÉ, Mrs BOURSE, DESJONQUERES, BEGUIER et TARTARET

## **D 2020- 10-58– DÉCISIONS MODIFICATIVES :**

### **A-BUDGET GÉNÉRAL (405) : section investissement - déplacement de crédits**

Monsieur TARTARET expose qu'il est nécessaire de prélever une somme de 10 000 € de l'opération 206 - *Effacement de réseaux de Louestault* - afin de les reverser à l'opération 209 - *Eclairage public de Louestault*, car les montants inscrits au BP (Budget Primitif) sont insuffisants.

Cette somme transférée permettra d'équiper la rue Chapelle Saint Côme à Louestault de trois réverbères supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de modifier les crédits du budget primitif, comme suit :

<i>INVESTISSEMENT</i>		
<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>
- c/2041582- Opération 206	- 10 000.00 €	
- c/21534- opération 209	+ 10 000.00 €	Pas de changement

## **B-BUDGET ASSAINISSEMENT LOUESTAULT (407) : modification de crédits**

Monsieur TARTARET indique que lors du Budget primitif, une somme :

- de 795 € a été inscrite en section de fonctionnement
- de 1 000 €, en section d'investissement.

cela aurait dû être l'inverse.

De ce fait, il est donc nécessaire de modifier les crédits, comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
C/022	- 205.00 €	C/020	+ 205.00 €
C/023	+ 205.00 €	C/021	+ 205.00 €
	<i>pas de changement</i>		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les déplacements de crédits, comme détaillé ci-dessus.

~~~~~

Le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 30 novembre 2020, à 19 heures 30.

Clôture de la séance à 21h15.